



Code de l'Environnement Livre V - Titre 4 relatif aux déchets

## DECLARATION EXERCICE DE L'ACTIVITE DE NEGOCE ET COURTAGE DE DECHETS

Nom ou dénomination sociale de l'entreprise :

.....  
.....

Coordonnées du siège social :

.....

Téléphone :

Fax :

Email : .....

N° Siret : .....

**Nature de l'activité <sup>(1)</sup> :**

Négoce

Courtage

**Nature des déchets pris en charge <sup>(1)</sup> :**

déchets dangereux

déchets non dangereux

Coordonnées de la personne à contacter en cas d'accident ou d'incident :

Nom et prénom : .....

Téléphone :

Fax :

Téléphone portable : .....

Je m'engage à :

- orienter les déchets vers des entreprises de transport par route déclarées ou autorisées au titre de l'article R 541-55 du livre V du code de l'environnement relatif à l'activité de collecte et de transport de déchets ;
- traiter ou faire traiter les déchets dans des installations conformes au titre I<sup>er</sup> du livre V du code de l'environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Nom du responsable légal de l'entreprise ou de son représentant:

.....

Date : ..... Signature : .....

(1) Cocher la ou les cases correspondantes

*Le dossier de déclaration prévu comprend, conformément aux articles R. 541-55 et R 541-56 du code de l'environnement relatif à la composition du dossier de déclaration et au récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de négoce et de courtage de déchets:*

*1° - Une déclaration signée par le responsable légal de l'entreprise ;*

*2° - Un extrait de l'inscription portée au registre du commerce et des sociétés ou, le cas échéant, si l'entreprise n'est pas inscrite à ce registre, un extrait de l'inscription portée au répertoire des métiers datant de moins de trois mois.*

*Le dossier de déclaration est adressé au Préfet du département où se trouve le siège social (à Paris : au Préfet de Police) ou, à défaut, le domicile du pétitionnaire.*